



Cours de musique, correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure (jusqu'au diplôme de la 1ère mention) telle qu'elle est définie par la loi du 28 avril 1998 portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et adultes des Communes de Larochette, Fischbach, Heffingen et Nommern.

Les cours suivants sont offerts en collaboration avec la Société Philharmonique de Larochette:

FORMATION MUSICALE (solfège)	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation à la musique – 1ère / 2e année (1h / semaine) - Année préparatoire (1,5h / semaine) - 1ère année (2h / semaine) - 2e année (2h / semaine) - 3e année (2h / semaine) - 3e année renforcée (1h / semaine) - 1ère année adulte (2h / semaine) → organisé si la demande le justifie
<u>Conditions d'admission</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Initiation à la musique : cycle 1 (5 ans au 31.08) ou cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale - Année Préparatoire : à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale - Formation adulte : à partir de 15 ans
Note	La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 3e année (1ère mention) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.
FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 20 à 30min / semaine (avancés: 45 à 60 min / semaine)	<ul style="list-style-type: none"> - Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) - Cuivres : trompette / bugle / cor, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone - Percussion - Guitare classique - Piano
<u>Conditions d'admission</u> Vents / percussion	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir suivi 2 années d'initiation à la musique (cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale) ou - Avoir au moins une année de solfège (année préparatoire ou 1ère année) (à partir du cycle 3.1 de l'Ecole Fondamentale)
Piano / guitare	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir fait la 1ère année de solfège (cycle 3.2 de l'Ecole Fondamentale) - Avoir un piano à domicile (pour le cours de piano) - Places limitées
FORMATION D'ENSEMBLE	<ul style="list-style-type: none"> - Ensemble instrumental (1h / semaine) Cours donné à un groupe de 3 élèves et plus
<u>Condition d'admission</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Instruments admis : vents (bois et cuivres) et percussion - Avoir passé avec succès la 1ère année d'études à l'instrument

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les lieux et horaires des cours seront fixés lors d'une réunion de concertation avec les élèves / parents.

La rentrée scolaire aura lieu jeudi, le 15 septembre 2016.

FRAIS D'INSCRIPTION

Cours	Tarifs résidents
Initiation à la musique	35 €
Solfège	65 € (Adulte : 130 €)
Instrument	115 € (Adultes : 230 €)

Réduction pour les membres d'une même famille (**) inscrits à l'école de musique :

- 2 membres d'une même famille inscrits → droit à une réduction de 16.66% sur le total des frais d'inscription.
- 3 membres d'une même famille inscrits → droit à une réduction de 25% sur le total des frais d'inscription.
- 4 membres d'une même famille inscrits → droit à une réduction de 40% sur le total des frais d'inscription.

(**) La notion de famille est associée aux membres ayant la même adresse (même domicile). La réduction s'applique pour chaque cours de chaque membre de la famille.

La réduction pour membre de famille ne concerne que les habitants des communes de Larochette, Fischbach, Heffingen et Nommern.

RENSEIGNEMENTS : Madame Kettel Claudine Tél: 621 267 817
Email : musikant@pt.lu

INSCRIPTIONS : Les formulaires d'inscriptions sont à adresser pour le 7 juin 2016 au plus tard à :
Administration communale de Larochette
33, Chemin J-A Zinnen
L-7626 Larochette
tél: 83 70 38-1 ; Fax: 87 96 46

Par mail → www.larochette.lu/administration/Commune_Ecole_musique.html

Où sont à remettre le 7 juin 2016 entre 18h00 et 19h00 à :
Ancienne maison communale
4, rue de Medernach
L-7619 Larochette

LES INSCRIPTIONS NOUS PARVENANT APRES CETTE DATE NE POURRONT ETRE ACCEPTÉES QUE SUR LE VU DES PLACES ENCORE DISPONIBLES ET SERONT MISES SUR UNE LISTE D'ATTENTE. LES INSCRIPTIONS SONT AUSSI OBLIGATOIRES POUR LES ANCIENS ÉLÈVES.

INSCRIPTIONS : Les formulaires d'inscription sont à adresser pour le 7 juin 2016 au plus tard à la l'Administration communale de Larochette, 33, chemin JA ZinnenL-7621 Larochette Tél. :83 70 38, Fax : 87 96 46, ou sont à remettre le 7 juin 2016 entre 18:00h et 19:00h à l'ancienne maison communale, 4, rue de Medernach L-7619 Larochette

Formulaires d'inscription – Cours de musique- Année scolaire 2016/2017

Communes de Larochette, Fischbach, Heffingen et Nommern

Nom et Prénom : _____

Nom et Prénom du tuteur (élève mineur) : _____

Rue et N° : _____

Code postal et localité : _____

Téléphone : Privé : _____ Bureau: _____ Gsm : _____

E-mail : _____

Sexe : F / M Nationalité (facultatif) : _____

Matricule nationale :

Membre d'une société chorale/instrumentale : _____

ancien élève nouvel élève

Inscription aux cours de musique suivants :

FORMATION MUSICALE (solfège)	<input type="radio"/> Initiation à la musique 1 ^{ère} année : cycle 1 (5 ans au 31.08) Ecole Fondamentale
	<input type="radio"/> Initiation à la musique 2e année : cycle 2.1 Ecole Fondamentale
	<input type="radio"/> année préparatoire : cycle 2.2 Ecole Fondamentale
	<input type="radio"/> 1ère année
	<input type="radio"/> 2e année
	<input type="radio"/> 3e année
	<input type="radio"/> 3e année renforcée
	<input type="radio"/> 1ère année adulte
FORMATION INSTRUMENTALE	<input type="radio"/> Instrument (à préciser) :
	FORMATION D'ENSEMBLE <input type="radio"/>

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre École ou Conservatoire, veuillez nous indiquer les données suivantes et **joindre les attestations y respectives.**

École de musique/Conservatoire : _____

Dernière année fréquentée au solfège : _____

Dernière année fréquentée à l'instrument : _____

Date et signature : _____

ECOLE DE MUSIQUE

De l'Union Grand-Duc Adolphe

en collaboration avec les Administrations Communales de Larochette, Fischbach, Heffingen et Nommern



Inscriptions 2016/2017



Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole et l'UGDA (Activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/concerts...)

Oui

Non